

Département de la MAYENNE ----- Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER ----- Commune de BOUCHAMPS LES CRAON ----- Date de la convocation 18 Mars 2021 ----- Date de l'affichage 18 Mars 2021	SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL L'an deux mil vingt et un, le 25 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, exceptionnellement à la salle des fêtes, en raison de la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus COVID -19, sous la présidence de Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, maire <u>Etaient présents</u> : MM BELLANGER Élise, JULLIOT Paul-Emmanuel, GONNIER Aurélie, AUBIER Alexandra, PATERNE Marion, GOGUET Mickaël, GUIOUILIER Anaïs, DELANOË Jean-Claude, DUTERTRE Hélène, DÉSILLE Kévin, BINAUD Fabrice, GAUBERT Jean-Eudes, BELLANGER Gabriel, GUILLOT Philippe Mme Anaïs GUIOUILIER a donné pouvoir à Mickaël GOGUET jusqu'à son arrivée à 21 h 15 <u>Secrétaire de séance</u> : M. Kévin DÉSILLE	Nombre de conseillers <i>En exercice</i> → 14 <i>Présents</i> → 14 <i>Votants</i> → 14 <i>quorum</i> → 8
--	---	---

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 COMMUNE et LOTISSEMENT

Hors de la présence de Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants les comptes administratifs 2020 de la commune et du lotissement Chèvrefeuilles par 13 VOIX POUR - 0 VOIX CONTRE

1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Réalisations de l'exercice 2020		+ 25 601 €			
<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	398 740.08 €	Recettes	462 923.93 €	Résultat : + 64 183.85 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	127 264.02 €	Recettes	88 681.17 €	Résultat : - 38 582.85 €

Report de l'exercice 2019		+ 124 670.88 €			
<i>Fonctionnement</i>			<i>Recettes</i>	35 583.37 €	
<i>Investissement</i>			<i>Recettes</i>	89 087.51 €	
Résultat cumulé		+ 150 271.88 €			
<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	398 740.08 €	Recettes	498 507.30 €	
<i>Investissement</i>	Dépenses	127 264.02 €	Recettes	177 768.68 €	
Total :		Dépenses 526 004.10 €	Recettes	676 275.98 €	excédent 2020 150 271.88 €
Restes à réaliser à reporter en 2021					
<i>Investissement</i>	Dépenses	95 480.68 €	Recettes	43 341.14 €	

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 lotissement Chèvrefeuilles

Réalisations de l'exercice 2020		- 6 000 €		
<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	37 689 €	Recettes	31 689 €
				Résultat : - 6000 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	31 689 €	Recettes	31 689 €
				Résultat : 0 €
Report de l'exercice 2019		+ 18 393 €		
<i>Fonctionnement</i>			Recettes	6 487.60 €
<i>Investissement</i>			Recettes	11 905.40 €
Résultat cumulé		+ 12 393 €		
<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	37 689 €	Recettes	38 176.60 €
<i>Investissement</i>	Dépenses	31 689 €	Recettes	43 594.40 €
Total : Dépenses		69 378 €	Recettes	81 771 €
			excédent 2020	12 393 €

Approbation des comptes de gestion 2020 de la commune et du lotissement Chèvrefeuilles

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF de la commune : Affectation des résultats de l'exercice 2020

Après le vote du compte administratif 2020, le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2021, le résultat cumulé de l'exercice 2020, soit 150 291.88 € de la manière suivante :

1) Hors restes à réaliser			
	TOTAL	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2020	526 004,10 €	127 264,02 €	398 740,08 €
Recettes 2020	551 605,10 €	88 681,17 €	462 923,93 €
Résultat 2020	25 601,00 €	-38 582,85 €	64 183,85 €
Report résultat 2019	124 670,88 €	89 087,51 €	35 583,37 €
Résultat global	150 271,88 €	50 504,66 €	99 767,22 €

2) Avec les restes à réaliser		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser sur dépenses d'investissement		95 480,68 €	
Restes à réaliser sur recettes d'investissement			43 341,14 €
Solde des restes à réaliser 2020 à reporter sur BP 2021		52 139,54 €	
Résultat global d'investissement 001			50 504,66 €
Besoin de financement de l'investissement 1068		1 634,88 €	

Résultat de fonctionnement A		99 767,22 €
Affectation en section d'investissement 1068 B	1 634,88 €	
Excédent 2020 Fonct Recettes 002	98 132,34 €	

Budgets primitifs 2021 : approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les projets du budget primitif de la commune et du lotissement Chèvrefeuilles établis par le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les budgets primitifs de la commune et du lotissement Chèvrefeuilles arrêtés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	565 890 €	565 890 €
Section d'investissement	308 520 €	308 520 €
TOTAL	874 410 €	

Lotissement Chèvrefeuilles	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	31 181.60 €	31 181.60 €
Section d'investissement	43 594.40 €	43 594.40 €
TOTAL	75 776 €	75 776 €

CONTRIBUTIONS FONCIÈRES 2021

Le conseil municipal de BOUCHAMPS LES CRAON,

Vu le budget primitif 2021 de la commune,

Vu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales de 2020 à 2022,

Vu le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Vu la proposition de M. le Maire de maintenir les taux d'imposition votés en 2020,

DÉLIBÈRE :

Par 14 voix pour, les taux d'imposition pour l'année 2021 sont les suivants :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 54.01 %** [34.15 % (commune) + 19.86 % (département)]
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.06 %**

Le taux de la taxe d'habitation reste figé à 25.47 %.

Emprunt à court terme

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique

- que plusieurs opérations d'investissement programmées en 2020 et 2021, sont en majeure partie financées par les subventions publiques, à savoir la sécurisation du centre-bourg, l'aménagement de la voirie rue des Boulais et le city-parc.
- que le versement des subventions et du Fonds de Compensation de la T.V.A. intervient l'année suivant la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire propose

- de recourir à un emprunt de 50 000 € sur une période de 3 ans pour assurer le fonds de roulement de la trésorerie de la commune.
- de solliciter ce prêt de 50 000 €, à court terme, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 14 voix **POUR décide** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 50 000 €.

DEMANDE ÉCHANGE PARCELLE AB n°62 avec parcelle communale

M. le Maire expose :

Par courrier en date du 5 février 2021, Mme Joëlle BOUDET domiciliée 8, place de Challonges à BOUCHAMPS LES CRAON, sollicite un échange de terrain, de même surface, entre sa parcelle cadastrée AB n°62 d'une superficie d'environ 107 m² avec une partie de la parcelle communale cadastrée ZR n°10.

Cette demande est justifiée par le fait que la parcelle AB n°62 n'est pas limitrophe avec le terrain sur lequel est implantée sa maison d'habitation, à savoir la parcelle cadastrée AB 64. Cet échange contribuerait à optimiser la vente de ces deux biens immobiliers.

M. le Maire propose :

L'échange de terrain entre les deux parties, commune de BOUCHAMPS LES CRAON et Mme Joëlle BOUDET ne présente aucun préjudice pour la commune. Un avis favorable peut ainsi, être réservé à cette requête.

Après en avoir délibéré, **par 14 voix pour, le conseil municipal**

- **émet un avis favorable** à la requête de Mme Joëlle BOUDET pour un échange de terrain d'une superficie d'environ 107 M² entre sa parcelle cadastrée AB n°62 et une partie de la parcelle communale cadastrée ZR n°10 à délimiter dans le prolongement de la parcelle cadastrée AB n°64.

- **fixe le prix** de cet échange de terrain à 1 euro.

- **décide** que les frais liés à cette transaction, à savoir bornage du terrain communal et acte notarié seront à la charge exclusive du demandeur, Mme Joëlle BOUDET.

- **autorise** M. le Maire ou un adjoint au Maire, en cas d'empêchement, à signer l'acte notarié et tous documents se rapportant à cette affaire

PERSONNEL TERRITORIAL : contrat de travail à durée déterminée pour le service administratif du 1^{er} mai au 30 septembre 2021

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Dossier « socle numérique » pour l'école « Jean de la Fontaine » :**

Dans le cadre du Plan de relance – continuité pédagogique -Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, un dossier a été déposé par la commune de BOUCHAMPS LES CRAON en vue d'obtenir une aide financière à hauteur de 70 % d'une dépense subventionnable de 3 500 €. Il s'agit notamment d'un tableau numérique pour les élèves du C.P.

- **Vidéo-projecteur et écran de projection** : avis favorable pour le devis établi par la société Electro-system à CRAON pour un montant de 1 559 €. Un devis sera demandé pour un écran de projection mural.

- **Tracteur-tondeuse** : renouvellement en 2022

Avis favorable pour le renouvellement du tracteur-tondeuse avant le mois de juin 2022 permettant ainsi une valeur de reprise de ce matériel de voirie.